

Note sur l'état d'avancement des préparatifs du congrès de La Haye (Printemps 1948)

Légende: Au début du printemps 1948, le Comité international de coordination des mouvements pour l'unité européenne met en place un comité de patronage qui doit à la fois marquer le caractère représentatif du congrès de l'Europe à La Haye et assurer l'organisation pratique de ses travaux.

Source: Archives historiques de l'Union européenne, Florence, Villa Il Poggiolo. Dépôts, DEP. Mouvement européen. ME 423.

Copyright: Tous droits réservés

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_sur_l_etat_d_avancement_des_preparatifs_du_congres_de_la_haye_printemps_1948-fr-a42925eb-8266-4a31-83d0-4745fd86bce9.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Note sur l'état d'avancement des préparatifs du congrès de La Haye (Printemps 1948)

PATRONAGE

Afin de souligner le caractère représentatif du congrès, un comité de patronage a été formé, composé comme suit:

M. Léon Blum
Mr. Hugh Dalton
Le Dr. Schermehorn
Le comte Sforza
M. le sénateur Paul van Zeeland

PRESIDENCE

Mr. Winston Churchill a accepté l'invitation, qui lui a été transmise par le comité de patronage, de présider le congrès.

COMITES

Les travaux de la conférence seront répartis en sections et confiés à trois comités:

Présidents

Comité politique M. Léon Blum

Comité économique et social M. Le Sénateur Paul van Zeeland

Comité culturel et moral Signor Benedetto Croce

LOGEMENT ET DEPENSES

Le secrétariat général prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer le confort des personnes assistant à la conférence.

Étant données les limitations au point de vue change qui existent dans beaucoup de pays, un comité d'accueil composé de sympathisants à la cause européenne en Hollande, sous la présidence de M. le sénateur Kerstens, a eu la générosité de recueillir les fonds nécessaires permettant de faire face aux dépenses occasionnées à La Haye. De ce fait, seuls les frais de voyage seront imputés aux personnes invitées au congrès. Les personnes qui le désirent seront à même de faire un don en faveur d'une campagne internationale de trésorerie qui sera lancée dans chaque pays.

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

Les demandes de renseignements peuvent être adressées au secrétariat général à Paris (43 Avenue d'Iéna, XVIe) LONDRES (93 St Stephens House, Victoria Embankment S.W.1) ou La Haye (15, Scheweningseweg).

Interventions

1. Le président de chaque séance est juge du temps à attribuer à chaque orateur. La longueur des

interventions ne doit pas dépasser, sauf si le président en décide autrement, les limites suivantes:

Premier discours: 15 minutes

Discours final: 10 minutes

Autres interventions: 5 minutes

2. Les rapporteurs qualifiés ouvrent les débats dans chaque commission et présentent les résolutions relatives aux principaux points traités dans les rapports.

3. Les délégués, pour signaler leur intention de prendre la parole, sont priés de remplir le formulaire remis et de le faire parvenir la veille, avant 20 heures, au bureau du congrès au Kurhaus de Scheveningen.

Interprétation

4. Les délégués sont priés de parler, pour autant qu'ils le peuvent, en anglais ou en français. Des interprètes sont prévus pour traduire de l'une de ces langues dans l'autre; les délégués désireux de s'exprimer en d'autres langues sont priés de fournir des traductions écrites, qui seront distribuées.

5. Le président consulte les délégués s'il le juge utile, pour déterminer si l'interprétation doit être donnée. Le temps étant très limité et de nombreux orateurs souhaitant prendre part aux débats, il est recommandé aux délégués de se dispenser le plus souvent possible de recourir aux interprètes.

Vote

6. Les votes, lorsqu'ils sont nécessaires, sont acquis à main levée.

Amendements

7. Les délégués désireux de proposer aux commissions des amendements aux résolutions doivent en fournir le texte par écrit en anglais ou en français. Le président peut, selon le cas, mettre l'amendement aux voix sans discussion ou grouper plusieurs amendements pour un débat d'ensemble.

8. Tout amendement ainsi proposé doit être remis aux secrétaires de chaque commission (politique, économique ou culturelle) et peut être déposé, avant 20 heures, vendredi soir au Bureau du congrès au Kurhaus de Scheveningen (où les délégués dînent chaque soir). Les amendements de dernière heure peuvent être remis aux secrétaires au cours des séances des commissions.

9. Tous les amendements doivent être présentés au cours des débats des commissions. Aux séances plénières, seules sont prises en considération les résolutions adoptées en commission.

Divers

10. Toutes les autres dispositions relatives à la conduite des débats sont prises par le président de chaque séance et ses décisions sont sans appel.